



**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné par la soussignée, Nathalie Deslongchamps, directrice et greffière-trésorière adjointe, que le règlement numéro 182 « Règlement abrogeant le règlement numéro 57 concernant la création du comité consultatif agricole de la MRC de L'Assomption », fut adopté par le conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption à sa séance ordinaire du 26 juin 2024.

Que copie de ce règlement est disponible au bureau de la soussignée et dès son entrée en vigueur sur le site Internet de la MRC ([www.mrclassomption.qc.ca](http://www.mrclassomption.qc.ca)).

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À L'ASSOMPTION**, ce onzième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-quatre.

Nathalie Deslongchamps, OMA  
Directrice et greffière-trésorière adjointe